

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres :  
En exercice 27  
Présents 21  
Votants 25  
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20250522-DCM\_2025\_05\_24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2025

L'an deux mille vingt cinq

Le : 22 mai

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SOULIER, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mai 2025

PRESENTS Christian SOULIER, Gérard DI FRUSCIA, Pierre MARCOUX, Maryse RODRIGUEZ, Sébastien OLIVIER, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Yves LE GRIEL, Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Christine FELIX, Nathalie FERNANDEZ, Cyrille GENEVRIER, Angelo MANIERI, Charlélie ARNAUD, Martine MEILLIER, André GACHET, Michel VALERY, Marie-Laure JACQUEMOND, Christophe CAVE, Sébastien DE ARAUJO.

ABSENTS : Annie OSTARD, Guylaine FAYOLLE, Nathalie CHARLES, Cyril RONZE, Marine TOINON, Marjorie COMBE.

POUVOIRS : Annie OSTARD à Maryse RODRIGUEZ, Guylaine FAYOLLE à Nathalie FERNANDEZ, Nathalie CHARLES à Gérard DI FRUSCIA, Marjorie COMBE à Sébastien DE ARAUJO.

SECRETAIRE : Sébastien OLIVIER.

Délibération n°2025 05 24

**OBJET : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE.**

Depuis le conseil municipal du 09 avril 2025, quatorze décisions ont été prises au titre de la délégation de pouvoirs accordée par le conseil municipal au maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

(2025/15) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 21/03/2025 : vente d'une maison sur la parcelle cadastrée section D n°2855 située «Lotissement Les Pins – 20 rue de Terland».

(2025/16) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 24/03/2025 : vente d'un tènement immobilier sur la parcelle cadastrée section E n°2374 (Lots 16,17,18,19,20 et 21) située «27 rue Léon Portier».

(2025/17) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 17/04/2025 : vente d'un tènement immobilier sur les parcelles cadastrées section D n°1762, D n°1763 et D n°1764 situées «21 ave François Parot».

(2025/18) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 31/03/2025 : vente de terrains sur les parcelles cadastrées :

Section	N°	Lieudit	Surface
D	958	GALAVESSE	00 ha 66 a 44 ca
D	959	GALAVESSE	00 ha 54 a 50 ca
D	960	GALAVESSE	00 ha 65 a 20 ca
D	961	GALAVESSE	00 ha 13 a 16 ca
D	962	GALAVESSE	00 ha 03 a 14 ca
D	963	GALAVESSE	00 ha 02 a 53 ca
D	1059	LE BOURGEAT	00 ha 02 a 05 ca
D	1060	LE BOURGEAT	00 ha 59 a 36 ca
D	1068	LE BOURGEAT	00 ha 62 a 90 ca
D	1072	LE BOURGEAT	00 ha 61 a 46 ca
D	1073	LE BOURGEAT	00 ha 62 a 96 ca
D	1091	LE BOURGEAT	00 ha 46 a 69 ca
D	1108	LE BOURGEAT	00 ha 07 a 75 ca
D	1109	LE BOURGEAT	00 ha 09 a 34 ca
D	1141	LE BOURGEAT	00 ha 28 a 48 ca
D	1142	LE BOURGEAT	00 ha 96 a 73 ca
D	1143	LE BOURGEAT	00 ha 00 a 28 ca
D	1144	LE BOURGEAT	00 ha 53 a 75 ca
D	1150	LE BOURGEAT	01 ha 43 a 30 ca
D	1563	LE BOURGEAT	00 ha 29 a 05 ca
D	1564	LE BOURGEAT	00 ha 73 a 22 ca
D	2170	LE BOURGEAT	00 ha 00 a 03 ca
D	2400	LE BOURGEAT	00 ha 04 a 72 ca
D	2494	LE BOURGEAT	00 ha 21 a 28 ca
D	2499	LE BOURGEAT	00 ha 08 a 78 ca
D	2519	LE BOURGEAT	00 ha 21 a 23 ca
D	2521	LE BOURGEAT	00 ha 63 a 35 ca
D	2523	LE BOURGEAT	00 ha 53 a 16 ca
D	2669	LE BOURGEAT	00 ha 07 a 38 ca
ZL	51	LE BOST	00 ha 50 a 50 ca
ZL	52	LE BOST	00 ha 54 a 70 ca

(2025/19) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 01/04/2025 : vente d'un appartement (Lot 5 Bâtiment 3) sur les parcelles cadastrées section E n°1794, E n°1796 et E n°1797 situées «avenue Paul Laurent – Allée n°6».

(2025/20) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 03/04/2025 : vente d'une maison sur la parcelle cadastrée section E n°2274 située «13 avenue du Prieuré».

(2025/21) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 07/04/2025 : vente d'une maison sur les parcelles cadastrées section E n°1841, E n°1845 et E n°2483 situées «3 place Chavassieu».

(2025/22) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 09/04/2025 : vente d'un tènement immobilier sur les parcelles cadastrées section E n°1105 et E n°1104 situées «17 rue Léon Portier».

(2025/23) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 16/04/2025 : vente d'un appartement (Lot 10 Bâtiment A) sur les parcelles cadastrées section E n°1794, E n°1796 et E n°1797 situées «avenue Paul Laurent – Allée n°5».

(2025/24) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 13/05/2025 : vente d'une maison sur les parcelles cadastrées section E n°1514 et E n°1518 situées «36 rue Emile Reymond».

(2025/25) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 14/05/2025 : vente d'une maison sur les parcelles cadastrées section D n°1019, D n°2041, D n°2169 et D n°2588 situées «13 rue du Bourgeat».

(2025/26) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 14/05/2025 : vente d'une maison sur la parcelle cadastrée section C n°658 située «23 rue de l'Heurt».

(2025/02) Décision du Maire : utilisation du compte personnel de formation de Madame Elise MARSAY-DENOUS – financement de préparation à concours.

(2025/03) Décision du Maire : attribution du marché de réhabilitation de l'hôtel de ville.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire.

Suivent les signatures,  
Copie certifiée conforme,  
Saint-Romain-le-Puy, le 27 mai 2025  
Christian SOULIER, Maire



Le Secrétaire de séance,  
Sébastien OLIVIER



Certifié exécutoire  
Reçu en Sous-Préfecture  
le : 03.06.2025  
Publié ou Notifié  
le : 03.06.2025